

## Sécurité en ville ...



Un aménagement vient d'être réalisé **rue de Parmain** - quartier de la Naze - (2 flèches posées) afin de faire ralentir les véhicules.

La police municipale a récemment verbalisé un automobiliste, venant d'une autre commune, roulant à 78 km/h, au lieu des 30 km/h, vitesse autorisée.

Soyons prudents, respectons la réglementation ...